

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018 – 19H00

Salle des fêtes – Aveize

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), Bernard CROZIER (suppléant - Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Daniel FOL (St Clément les Places), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres excusés : François DUMONT (Maringes), Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Marc BENES (Chatelus), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

FINANCES

Approbation budgets supplémentaires (décisions modificatives 1 ou 2)

Le conseil communautaire,

- Vu la nécessité de faire le point comme chaque année :
 - o sur l'exécution des différents budgets,
 - o sur l'ajustement des recettes en fonction des notifications intervenues depuis le vote du budget primitif,
 - o sur l'ajustement des dépenses en fonction des besoins supplémentaires ou inférieurs,
- Vu les propositions de modifications et de virements de crédits concernant le budget principal et 10 budgets annexes,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les décisions modificatives n° 1 ou 2 concernant les budgets suivants : principal, économie, ZI Croix Chartier, ZI Montfuron/Grange Eglise, ZI Le Plomb, Centre aquatique, Zone de loisirs Hurongues, Simoly, Ordures ménagères, Assainissement, CIAS.

Admissions en non-valeur

Le conseil communautaire,

- Considérant les explications fournies à l'assemblée pour différencier les admissions en non-valeur et les créances éteintes,
- Vu les états des produits irrécouvrables dressés par Madame le Receveur de Saint-Symphorien s/Coise et portant sur
 - des redevances d'ordures ménagères impayées d'un montant de 6.201,58 €
 - des loyers impayés par les entreprises MP98 et France Chaudières d'un montant TTC de 274.447,27 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les admissions en non-valeur pour un montant de 115.197,76 € et créances éteintes pour un montant de 165.451,09 € telles que décrites ci-dessus.

Approbation modifications des attributions de compensation suite rapport CLECT

Le conseil communautaire,

- Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées en date du 5 septembre 2018 portant notamment sur
 - o Le transfert des charges d'entretien de la CCMDL vers les communes, évaluées à 182.219,80 € pour les 14 communes de l'ex CCCL relatif à la compétence voirie,
 - o Le transfert des charges de la CCMDL vers la commune de Ste Catherine évaluées à 4.000 € pour la compétence réseau des médiathèques exercée par la COPAMO et pas par la CCMDL,
- Considérant que le rapport de la CLECT a été notifié aux communes composant la CCMDL,
- Considérant qu'à ce jour 23 communes ont délibéré favorablement et que les conditions de majorité (2/3 des communes représentant 50 % de la population) sont déjà acquises,
- A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les attributions de compensation telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

COMMUNES	Attribution positive art 73211	Attribution négative art 739211	SOLDE
	A encaisser	A verser	
Aveize	79 729,76	50 746,76	28 983,00
Brullioles	0,00	4 478,04	-4 478,04
Brussieu	0,00	17 778,15	-17 778,15
Chambost Longessaigne	4 092,50	0,00	4 092,50
Châtelus	0,00	5 197,46	-5 197,46
Chevrières	0,00	4 801,21	-4 801,21
Coise	77 872,89	36 933,89	40 939,00
Duerne	34 215,49	51 439,49	-17 224,00
Grammond	0,00	79 560,88	-79 560,88

Grézieu le Marché	44 498,63	50 648,63	-6 150,00
Haute Rivoire	0,00	64 690,53	-64 690,53
La Chapelle sur Coise	65 657,44	36 446,44	29 211,00
Larajasse	170 800,64	81 836,64	88 964,00
Les Halles	5 419,10	0,00	5 419,10
Longessaigne	18 063,68	0,00	18 063,68
Maringes	2 725,31	0,00	2 725,31
Meys	56 496,91	39 794,91	16 702,00
Montromant	13 452,56	0,00	13 452,56
Montrottier	8 040,16	0,00	8 040,16
Pomeys	87 174,73	43 419,73	43 755,00
Souzy	0,00	22 958,83	-22 958,83
St Clément les Places	17 314,39	0,00	17 314,39
St Denis sur Coise	8 890,40	0,00	8 890,40
St Genis l'Argentière	0,00	22 934,74	-22 934,74
St Laurent de Chamousset	0,00	101 531,35	-101 531,35
St Martin en Haut	251 431,75	290 995,75	-39 564,00
St Symphorien sur Coise	260 025,74	781 164,74	-521 139,00
Ste Catherine	7 353,00	0,00	7 353,00
Ste Foy l'Argentière	0,00	515 273,72	-515 273,72
Villechenève	0,00	5 158,87	-5 158,87
Viricelles	3 476,54	0,00	3 476,54
Virigneux	10 075,20	0,00	10 075,20
TOTAL	1 226 806,82	2 307 790,76	-1 080 983,94

APPROUVE les transferts de charge et les attributions de compensation telles que mentionnées ci-dessus qui en découlent étant précisé que pour 17 communes ces AC ne changent pas.

BATIMENTS

Bâtiment Agora - Malfaçons suite travaux – protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise EGDB

Le conseil communautaire,

- Considérant les malfaçons constatées en matière de chauffage, ventilation et climatisation, dans le cadre du marché de travaux signé avec la société EGDB lors de la réhabilitation du bâtiment agora sis St Laurent de Chamousset,
- Considérant le rapport d'expertise en date du 15 novembre 2017 qui fait état d'une responsabilité unique de la société EGDB,
- Vu la proposition de ladite société tendant à signer un protocole d'accord transactionnel portant sur les points suivants :
 - o EGDB prendrait à sa charge le montant des travaux de reprise, les frais de maîtrise d'œuvre et les frais d'expertise ainsi que les frais d'avocat soit 65.203,84 € TTC
 - o la CCMDL réglerait le solde dû au titre du DGD établi le 24 octobre 2017 ainsi que les retenues de garanties soit 35.269,14 € TTC.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la passation d'un protocole d'accord transactionnel pour régler les différends avec la société EGDB, concernant les malfaçons des travaux sur le bâtiment agora,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

Attribution marchés de travaux pour la construction d'une résidence d'entreprises Les Roches à St Symphorien s/Coise

Le conseil communautaire,

- Vu l'estimation des travaux de construction d'une résidence d'entreprises sur le site Les Roches, par la maîtrise d'œuvre, cabinet AAMCO, s'élevant à 1.341.000 € HT,
- Vu le résultat d'analyses des offres par la commission MAPA réunie le 11 septembre 2018, s'élevant à 1.666.792 € HT,
- Vu la décision de la commission de mettre en place une négociation pour l'ensemble des lots sauf pour les menuiseries intérieures, le carrelage et la plomberie qui ont été déclarés infructueux,
- Considérant qu'une mise en concurrence directe pour ces 3 lots sera effectuée auprès de 3 entreprises conformément à l'article 30 du décret 2016-360,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une résidence d'entreprises sur le site Les Roches, aux entreprises suivantes :

N° lo	Corps d'Etat	Société
1	Gros Œuvre	Rousset SAS
2	Dallage industriel	Rousset SAS
3	Charpente métallique	CMF Structures
4	Couverture & Verture Zinc	Serraille
5	Menuiseries extérieures alu - occultations	CMA Concept
6	Menuiseries intérieures	Lot déclaré infructueux: nouvelle consultation auprès de 3 entreprises en cours
7	Platerie - Faux Plafond- Peinture	Lardy
8	Carrelages - Faiences	Lot déclaré infructueux: nouvelle consultation auprès de 3 entreprises en cours
9	Sols minces	Courbière
10	Portes sectionnelles	Serppav
11	Metallerie - Serrurerie	Fayolle
12	Chauffage - Ventilation	Bénière
13	Plomberie - Sanitaire	Lot déclaré infructueux: nouvelle consultation auprès de 3 entreprises en cours
14	Electricité - Courants forts&faibles	Bénière
15	VRD - Aménagements extérieurs	Rivollier TP

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en concurrence 3 entreprises pour les lots menuiseries intérieures, plomberie/sanitaire et carrelage/faience,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les dits marchés.

Nouvelle gendarmerie – approbation contrat de location

Le conseil communautaire,

- Vu la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie au profit de l'Etat sur la commune de Saint Symphorien s/Coise, réceptionnée en juillet 2017,
- Vu le projet de contrat de location précisant les modalités de cette mise à disposition et le montant du loyer annuel porté à 120.322 €, hors charges,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de contrat de location à intervenir avec l'Etat pour la location des bâtiments construits au profit de la gendarmerie de St Symphorien s/Coise,

DIT que les charges inhérentes à l'entretien des espaces verts, de l'ascenseur et toutes autres réparations nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments, seront prises en charge par la CCMDL et facturées à l'euro près aux services de l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de location.

SOCIAL

Avenant au contrat enfance jeunesse 2015-2018 à passer avec la CAF

Le conseil communautaire,

- Vu le projet d'avenant au Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF en vue d'intégrer pour 2018 de nouvelles recettes liées à des évolutions de service soit :
 - o évolution de l'offre de service à compter du 1er mars 2018 de l'EAJE Les Petits Malins à St Laurent de Chamousset avec ouverture de 8 h à 18 h, ouverture les mercredis et réduction de la fermeture estivale de 7 à 5 semaines,
 - o affectation de Mme Cécile GRANNOCHIA comme coordinatrice Petite enfance à raison d'un Equivalent Temps Plein, à compter du 1er septembre 2018,
 - o expérimentation d'un lieu d'accueil Enfants Parents itinérant porté par le Centre socio culturel des Hauts du Lyonnais, sur le Nord et le Sud du territoire, à compter du 1er septembre 2018.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la CAF du Rhône pour tenir compte des évolutions sur l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

COMMANDE PUBLIQUE

Approbation convention groupement de commandes concernant les assurances

Le conseil communautaire,

- Vu la demande de nombreuses communes membres de la CCMDL de lancer une consultation mutualisée en matière d'assurances,
- Considérant qu'il convient d'opter pour une procédure d'achat public, en vue d'optimiser les procédures au regard des couts et d'assurer au projet une coordination efficace,
- Vu le projet de convention de groupement de commande conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, qui permettra de définir les obligations de chacune des parties et notamment de mentionner que la CCMDL est en charge de la passation des marchés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande pour une consultation mutualisée en matière d'assurances,

DESIGNE Gérard VULPAS en tant que représentant de la CCMDL coordinateur au sein de la CAO instituée spécifiquement pour ce groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

ASSAINISSEMENT

Construction STEP de Duerne- Attribution marché de travaux

Le conseil communautaire,

- Considérant la non-conformité de la station d'épuration de Duerne construite il y a plus de 50 ans,
- Vu l'appel d'offres lancé pour la construction d'un nouvel équipement répondant à la réglementation imposée par la Police de l'Eau et les besoins notamment liés aux rejets de l'entreprise LDS,
- Vu les 2 offres reçues (groupement SCIRPE/FONT et SYNTEA/ LACASSAGNE) avec des process homologués alliant traitement biologique et physico chimique pour

traiter l'azote et le phosphore et des filtres plantés de roseaux pour traiter les autres paramètres ainsi que des zones végétalisées pour le rejet au milieu naturel,

- Vu le résultat des négociations avec les 2 entreprises et l'analyse finale portant sur 4 critères : la valeur technique, le montant des prestations, le coût d'exploitation et la qualité environnementale, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SYNTEA/Lacassagne pour un montant de 770.029,48 € HT et une note finale de 90,88 points,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition de retenir l'entreprise SYNTEA/Lacassagne pour la construction d'une nouvelle STEP à Duerne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

HURONGUES

Approbation tarifs camping pour 2019

Le camping de Hurongues est géré en délégation de service public. Il est prévu contractuellement que les tarifs soient soumis au conseil communautaire pour approbation.

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition tarifaire élaborée par le gestionnaire du camping de la zone de Hurongues, pour 2019,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

Tarif résidentiel

Caravane, prix par saison	Total
Emplacement (2 pers, 1 véhicule, électricité forfait 1000 KWH*)	1241,00€
Enfant (0 à 2 ans inclus)	Gratuit
Enfant (3 à 12 inclus)	113,00€
Adulte/ado (à partir de 13 ans)	172,00€
Animal (2 maxi/emplacement, vaccins à jour)	51,00€
Garage mort (hiver/ mois)	25,00€
Taxe séjour saison (à partir de 18 ans)	8,25€
*Tarif dépassement forfait électrique	0,13€/kWh

Mobil home, prix par saison	
Emplacement (2 pers, 1 véhicule, eau, électricité forfait 1000 KWH*)	1526,00€
Enfant (0 à 2 ans inclus)	Gratuit
Enfant (3 à 12 inclus)	140,00€
Adulte/ado (à partir de 13 ans)	204,00€
Animal (2 maxi/emplacement, vaccins à jour)	51,00€
Taxe séjour saison (à partir de 18 ans)	8,25€
*Tarif dépassement forfait électrique	0,13€/kWh
* Forfait Accès Bloc Sanitaire	80,00 €

Tarif visiteur	Prix /journée	Prix /Nuit
Enfant (0 à 2 ans inclus)	Gratuit	Gratuit
Enfant (3 à 12 ans inclus)	1,30€	5.00€
Adulte/ado (à partir de 13 ans)	1,30€	5.00€

Tarifs emplacement : prix à la nuitée	Basse Saison	Haute Saison
Tarif groupe + de 6 pers	4.30 €	4.30 €
Empl. 1 caravane ou 1 tente ,1 pers, 1 véhicule	15,00 €	18,00 €
Empl. 1 caravane ou 1 tente ,2 pers, 1 véhicule	17,00 €	20,00 €
Empl. 1 Camping-car, 1 ou 2 pers	16,00 €	18,00 €
<i>Enfant (0 à 2 ans inclus)</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Enfant (3 à 12 ans inclus)	3,80 €	4,30 €
Adulte/ado (à partir de 13 ans)	4,90 €	5,40 €
Véhicule supplémentaire	2,10 €	3,10 €
Électricité	3,00 €	3,00 €
Animal	2,10 €	2,50 €
Vidange (eau usées, plein d'eau)	4,80 €	4,80 €
Frais de dossier (séjour de 3 nuits et plus)	5,00 €	5,00 €
Taxe de séjour (jour/pers de + de 18 ans)	0,40 €	0,40 €
Location tente de réception	40.00 € / nuit	40.00 € / nuit

Location mobile - home :	Basse saison	Haute saison	Forfait Week-end (15/04 au 28/06 02/09 au 15/10)
Mobil home 4 personnes	41,00€/nuit 2 nuits minimum Semaine à 287.00€ Arrivée 14h00 Départ 10h00	77,00€/nuit 2 nuits minimum Semaine 539.00€ Arrivée 14h00 Départ 10h00	65,00€/Week-end <u>Arrivée samedi 10h00</u> <u>Départ dimanche 17h00</u>
Mobil home 6 personnes	51,00€/nuit 2 nuits minimum Semaine à 357.00 € Arrivée 14h00 Départ 10h00	89,00€/nuit 2 nuits minimum Semaine 623.00€ Arrivée 14h00 Départ 10h00	83,00€/Week-end <u>Arrivée samedi 10h00</u> <u>Départ dimanche 17h00</u>

Caution location mobil home : 300,00€
 Forfait nettoyage (facultatif) : 50,00€
 Frais de dossier : 5,00€
 Caution carte accès camping : 15,00€

CULTURE

Contrat Territoire Lecture 2017-2018 – sollicitation subvention

Le réseau des médiathèques est en place depuis mai 2017 et un agent communautaire en assure la coordination. Le coût inhérent au poste est couvert par des subventions et le reste à charge réparti entre les communes partenaires du réseau.

Le conseil communautaire,

- Vu le Contrat Territoire Lecture signé pour la période 2017-2018,
- Considérant que, dans ce cadre, des subventions peuvent être sollicitées,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les subventions à solliciter auprès

- du Département, pour un montant de 8.828 €
- de la DRAC, pour un montant de 18.500 €

Le Président
Régis CHAMBE

